



RÉSILIATION D'UN CONTRAT POUR REMPLACEMENT INTERNE

Contrat ou couverture faisant l'objet du rachat

Toute somme payable en raison du rachat sera payée selon vos directives ci-dessous. Ce paiement, le cas échéant, règle toute demande de réclamation et toute revendication, et libère et décharge l'Assurance vie Équitable du Canada de toute responsabilité liée au rachat des contrats et des couvertures. **Suivant le rachat, les contrats rachetés et les couvertures rachetées sont résiliés et l'assurance s'y rattachant n'est plus en vigueur.**

Paiement par dépôt direct Utiliser les renseignements bancaires figurant au dossier (cette option n'est offerte que si les renseignements bancaires figurant au dossier sont ceux de la titulaire ou du titulaire de contrat existant)
 Utiliser un chèque avec la mention « annulé » ci-joint (le compte doit être au nom du titulaire de contrat existant)

Paiement par chèque À l'ordre du titulaire de contrat

Sommes affectées au numéro de contrat de l'Équitable : _____
 Pour réduire un prêt (ou avance) existant
 Pour payer les primes mensuelles pendant un maximum de 2 mois - le solde est remboursé à la titulaire ou au titulaire de contrat
 Pour payer les primes annuelles - le titulaire de contrat doit soumettre le solde des primes annuelles (le cas échéant)
 Pour déposer une somme forfaitaire (applicable au contrat d'assurance vie universelle seulement)

Signatures et autorisations

Tous les titulaires du contrat qui doit être racheté ou les titulaires de contrat dont la couverture doit être rachetée doivent signer le présent formulaire.

En signant le formulaire ci-dessous, vous avez choisi de remplacer le contrat existant par un nouveau contrat ou de remplacer la couverture de votre contrat existant par une nouvelle couverture établie à votre nom par l'Assurance vie Équitable. Suivant le rachat, les contrats rachetés et les couvertures rachetées sont résiliés et l'assurance s'y rattachant n'est plus en vigueur.

Fait à (ville)

(province)

Signature du titulaire de contrat n° 1

Date (jj/mm/aaaa)

Signature du titulaire de contrat n° 2

Date (jj/mm/aaaa)

Signature du cessionnaire en garantie

Date (jj/mm/aaaa)

Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant)

Date (jj/mm/aaaa)

Les bénéficiaires irrévocables au titre d'un contrat doivent signer pour indiquer leur consentement au rachat.

Remarque : L'Assurance vie Équitable ne peut garantir le caractère privé et la confidentialité de tout renseignement transmis par Internet, puisque les communications par courrier électronique sont susceptibles d'être interceptées. En conséquence, l'Assurance vie Équitable ne sera pas tenue responsable de toute perte ou tout dommage que vous pourriez subir si vos renseignements sont interceptés et utilisés à mauvais escient. Si vous préférez nous soumettre vos renseignements par tout autre moyen, veuillez communiquer avec nous au 1 800 722-6615.